

## Procès-verbal de la séance du Comité Technique du 15 septembre 2022

Etaient présents :

### Représentants de l'administration :

- Eric DEVAUX, Directeur de l'ENSAIT auprès duquel le comité technique est placé
- Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services de l'ENSAIT
- Marie POTDEVIN, Directrice des Ressources Humaines de l'ENSAIT

### Représentants du personnel :

#### TITULAIRES

- Sabine CHLEBICKI, Ingénieur d'Etudes et de Formation
- Rania HAMMICHE, Technicien de Recherche et de Formation
- Marion HOUYVET, Adjoint technique de Recherche et de Formation
- Dorothee MERCIER, Ingénieur d'Etudes et de Formation

Le quorum est atteint. Le Président procède à l'ouverture de la séance à 09h30.

Le secrétariat sera assuré par Madame Marie POTDEVIN tandis que Madame Marion HOUYVET est désignée Secrétaire Adjointe de séance à l'unanimité.

### 1 – Approbation du PV du CT du 09 juin 2022

Pas de remarques particulières à ce sujet.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	4	4/0/0

### 2 – Point d'informations générales

Eric DEVAUX indique que les effectifs des élèves ingénieurs en formation classique et apprentissage sont au complet.

Il explique également que le travail autour de la création du BUT est toujours en cours et qu'un courrier a été envoyé à la DGESIP afin de demander des postes d'enseignants supplémentaires.

Gaël MONFRIER fait un point sur les élections professionnelles qui auront lieu du 1<sup>er</sup> au 08 décembre 2022 par vote électronique. La date limite de dépôt des listes est le 20 octobre 2022.

Marie POTDEVIN précise que les élections dans le cadre de la commission consultative paritaire pour les agents non titulaires (CCP ANT) se feront sur scrutin de sigle et non de liste.

### 3 Référentiel d'activités 2022/2023

Suite au conseil d'administration restreint de juillet 2022, les enseignants-chercheurs ont demandé qu'une modification soit apportée au référentiel d'activités 2022/2023.

Marie POTDEVIN explique que l'ancien référentiel faisait apparaître une seule ligne pour les heures attribuées dans le cadre du semestre international et des projets E2 avec 12 heures à répartir. Pour plus de clarté, deux lignes distinctes ont été créées avec 12 heures à répartir pour chaque mission.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	4	4/0/0

#### **4 – Calendrier 2023 des réunions du CSA**

Les dates des prochaines réunions du CSA sont arrêtées comme suit :

- Mardi 31 janvier 2023
- Vendredi 2 juin 2023
- Vendredi 15 septembre 2023
- Vendredi 10 novembre 2023

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	4	4/0/0

#### **5 – Calendrier des fermetures de l'ENSAIT 2022/2023**

Les dates des fermetures de l'ENSAIT 2022/2023 sont arrêtées comme suit :

Vacances de Noël 2022 : du 19 décembre 2022 au 02 janvier 2023

Vacances d'été 2023 : du 24 juillet 2023 au 20 août 2023

Pont de l'Ascension 2023 : vendredi 19 mai 2023

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	4	4/0/0

#### **6 – Lignes Directrices de Gestion : RIPEC et Repyramidage EC-ITRF**

Marie POTDEVIN explique que tout établissement d'enseignement supérieur doit décliner au niveau local ses lignes directrices de gestion.

##### **LDG RIPEC :**

Le nouveau Régime Indemnitaires des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) est entré en vigueur le 1er janvier 2022.

Le RIPEC comprend 3 composantes dont deux indemnités et une prime :

- Une indemnité statutaire : liée au grade, elle est versée en application d'un barème annuel
- Une indemnité fonctionnelle : liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières, elle est plafonnée par groupes de fonctions ou de niveau de responsabilités
- Une prime individuelle : liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel des agents en regard de l'ensemble de leurs missions

Le versement de cette prime nécessite un acte de candidature selon un calendrier fixé par le ministère. Elle est versée mensuellement et pour 3 ans à compter du 1er octobre de chaque année.

Le rapport présenté par les enseignants-chercheurs devra porter sur les 4 années précédant la candidature. Son attribution est liée à la qualité et à l'engagement professionnel au regard des activités pédagogiques, scientifiques et/ou des tâches d'intérêt général.

Pour chaque dossier de candidature déposé, le Conseil d'Administration restreint désigne 2 rapporteurs dont au moins un spécialiste de la discipline. Une feuille de route sera envoyée par la direction des Ressources Humaines à chaque rapporteur afin de l'accompagner dans l'examen et l'évaluation du rapport.

Au vu de chaque rapport, le rapporteur formule un avis (très favorable, favorable, réservé) sur l'ensemble des activités décrites dans le rapport : investissement pédagogique, qualité de l'activité scientifique et investissement dans des tâches d'intérêt général.

Les avis ainsi que les rapports sont transmis aux sections du Conseil National des Universités compétentes (CNU). Le CNU formule un avis autonome dans les mêmes conditions que le Conseil d'Administration restreint

Les lignes directrices de gestion de l'ENSAIT viennent préciser les critères d'attribution de la prime individuelle et les montants comme suit :

Note CA Restreint	Note CNU	Attribution de la prime individuelle	Montant
A	A	Oui	4 000 €
A	B	Oui	3 750 €
B	A	Oui	3 750 €
B	B	Oui	3 500 €
A	C	Non	0 €
B	C	Non	0 €
C	A	Non	0 €
C	B	Non	0 €
C	C	Non	0 €

Le directeur pourra attribuer une prime individuelle au titre de l'ensemble des missions d'un enseignant-chercheur si le candidat obtient des avis très favorables (A) au titre de son investissement pédagogique, la qualité de son activité scientifique et de son investissement dans des tâches d'intérêt général.

Le montant fixé est de 4 000 €.

#### **LDG Repyramidage enseignant-chercheur :**

Dans le cadre de la LPR, une voie temporaire d'accès au corps des PU, dite « repyramidage », à savoir le passage de MCF dans le corps des PU a été créée.

Pour l'année 2021, l'ENSAIT a obtenu une possibilité de promotion en section CNU 61.

Peuvent se présenter à ce dispositif de promotion interne, les maîtres de conférences régis par le décret du 6 juin 1984 qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir plus de 10 ans de services effectifs et être titulaire de l'HDR
- Etre maître de conférences Hors-Classe et être titulaire de l'HDR

Les conditions doivent être remplies au 1er janvier de l'année de campagne.

#### **LDG Repyramidage ITRF :**

Egalement dans le cadre de la LPR, des dispositions transitoires de liste d'aptitude exceptionnelle ont été créées depuis 2022.

Cette voie temporaire d'accès au corps des ingénieurs et des personnels techniques de recherche et de formation a pour objectif de permettre le repyramidage des emplois de la filière ITRF afin de requalifier les emplois qui concourent au développement de la recherche et des emplois d'appui à l'enseignement scientifique.

Par conséquent, les propositions de l'établissement seront établies en accordant la priorité aux candidats des BAP A, B et C.

Une information générale a été envoyée aux personnels en début d'année 2022.

Pour l'accès au corps des Techniciens de Recherche et de Formation, un dossier a été transmis au ministère.

Pour l'accès au corps des Ingénieurs d'Etudes, un dossier a été transmis au ministère.

Pour l'accès au corps des Ingénieurs de Recherche, un dossier a été transmis au ministère.

L'ENSAIT n'a pas eu de possibilité de promotion pour l'accès au corps des Assistants-Ingénieurs en 2022.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	4	4/0/0

## 7 – Rapport Social Unique (RSU) et Base de données sociales (BDS) 2021

Orianne DAVID explique que le bilan social est remplacé par le Rapport Social Unique (RSU) et la Base de Données Sociales (BDS) depuis 2022

La Base de Données Sociales reprend la liste d'indicateurs fixés par arrêté, c'est un document purement statistique composé de tableaux plus ou moins complexes.

Le Rapport Social Unique reprend les codes de l'ancien Bilan Social, complété par quelques indicateurs de la BDS.

Les 189 indicateurs sont répartis en 10 catégories : Emploi, Recrutement, Parcours Professionnels, Formation, Rémunération, Santé et Sécurité au Travail, Organisation du Travail, Action et Protection Sociale, Dialogue Social et Discipline.

En résumé, au 31/12/2021 l'ENSAIT compte 111 agents dont :

- 51 femmes soit 45,9%
- 60 hommes soit 54,1 %

L'écart est légèrement réduit par rapport à 2020 (43,97% de femmes et 56,03% d'hommes).

Chez les titulaires : **63,64% d'hommes** - 36,36% de femmes

Chez les non titulaires : **57,78% de femmes** - 42,22% d'hommes

Chez les EC : **75% d'hommes** - 25% de femmes

Chez les IATS : **51,85% de femmes** - 48,15% d'hommes

### Pour la formation :

Coût total des formations : 38 700,75€

25 formations dispensées

492h de formation dispensées

29 agents formés

17 femmes & 12 hommes

16 titulaires (dont 1 enseignant) & 13 contractuels

17 agents de catégorie A, 7 agents de catégorie B, 5 agents de catégorie C

## Pour la santé et sécurité au travail :

Arrêt maladie ordinaire	582 jours
Autorisation pour enfant malade	19 jours
Arrêt suite à accident du travail	96 jours
Congés maternité	113 jours
Congés paternité	0 jours

Nombre moyen de jours d'arrêt par agent : 8,95 jours

Nombre moyen de jours d'arrêt par agent ayant au moins un arrêt : 20,79 jours

Part des agents ayant fait l'objet d'au moins un arrêt maladie : 27,87%

10 arrêts entre 15 et 30 jours



76% du nombre total de jours d'arrêt

4 arrêts entre 40 et 60 jours

Avis du CT

Nombre de votants : Pour/Contre/Abstention

Représentants des personnels

4

4/0/0

## 8 – Campagne d'emploi 2023

Marie POTDEVIN affiche la campagne d'emplois des IATS. Celle-ci est composée des numéros de supports d'emplois, avec le corps, la BAP, l'affectation, le motif de la vacance, la date de la vacance et les propositions en termes d'emploi pour 2022.

ensait

Université de Lille

Campagne d'emplois 2022/2023 des personnels Ingénieurs, Administratifs et Techniques

### Contrats en cours, recrutements

BUDGET ETAT						
N° du support	Corps	BAP	Affectation	Motif de la vacance	Date de la vacance	Propositions Objectifs 2022-2023
1380B	TECH	B	Ateliers	Détachement sortant	01/09/2020	Renouvellement d'un CDD jusqu'au 31/08/2023
30667J	TECH	B	Ateliers	Retraite	01/05/2022	Renouvellement d'un CDD jusqu'au 30/04/2025
4508A	ASI	A	Ateliers	Disponibilité	08/03/2021	Recrutement en cours
57074M	TECH	E	CRIA	Détachement sortant	01/05/2022	Renouvellement d'un CDD jusqu'au 31/08/2023
9326	ASI	E	CRIA	Réussite au concours	01/12/2022	Renouvellement d'un CDD jusqu'au 30/11/2025
53920J	TECH	J	Direction	Retraite	01/09/2021	CDI
44646D	TECH	F	Direction de la communication	Réussite au concours	01/09/2019	Renouvellement d'un CDD jusqu'au 31/08/2023
59831J	IGE	J	Direction des relations externes	Dotation COMUE	01/01/2019	Renouvellement d'un CDD jusqu'au 31/12/2025
59796	ASI	J	Direction des Ressources Humaines	Disponibilité	01/05/2021	Renouvellement d'un CDD jusqu'au 30/04/2023
58894E	IGE	J	Direction des Ressources Humaines	Disponibilité	01/05/2021	CDI
32355U	ASI	G	Direction du patrimoine	Retraite	01/09/2020	CDD jusqu'au 31/10/2022
72828L	IGR	G	Direction du patrimoine	Mutation sortante	01/03/2020	CDI
21142F	TECH	J	Service des études	Retraite	01/02/2020	Renouvellement d'un CDD jusqu'au 31/08/2025
47156G	TECH	J	Service des études	Mutation sortante	25/04/2022	Recrutement d'un CDD jusqu'au 31/08/2025
5632B	IGE	J	Service des études	Démission	09/05/2022	Recrutement d'un CDD jusqu'au 31/08/2025
59938A	IGE	J	Service juridique	Transformation	01/09/2022	Renouvellement d'un CDD jusqu'au 31/08/2023
082265-Temps Incomplet	AD.JAENES	J	Direction des Relations Internationales	Détachement sortant	01/09/2022	CDI

  

BUDGET RESSOURCES PROPRES/RTP						
Niveau du contrat	BAP	Affectation	Emploi	Date de fin de contrat	Propositions Objectifs 2022-2023	
B	G	Direction du Patrimoine	Agent d'accueil/Evenementiel	31/08/2022	Renouvellement d'un CDD jusqu'au 31/08/2023	
C	J	DRE-DRH	Assistant administratif	31/08/2022	Renouvellement d'un CDD jusqu'au 31/08/2023	

### Ouvertures au concours et demandes de repyramidage-2023

Concours 2023

Service Administratif du GEMTEX: Technicien-ne en gestion administrative-interne  
Service juridique: Chargé-e des affaires juridiques-externe

Demande de repyramidage 2023

Direction de la formation-Demande de repyramidage d'un support IGE en IGR au 1er septembre 2023

Deux concours seront ouverts en 2023 :

- Concours interne de Technicien de Recherche et de Formation pour le service administratif du GEMTEX
- Concours externe d'IGE « chargé des affaires juridiques »

Il est également proposé de renouveler les agents non titulaires recrutés sur un poste vacant sur une période plus longue qu'habituellement.

Une demande de repyramidage sera également demandée au ministère pour transformer un poste d'IGE en IGR pour la direction de la Formation.

Faute de questions, la campagne des enseignants est abordée.

BUDGET ETAT					
Année 2022/2023					Propositions Objectifs rentrée 2022/2023
N° du support	Corps	Section/Discipline	Motif de la vacance	Date de la vacance	Observations
20	PU	33	Décharge de direction	01/09/2015	Renouvellement d'un CDD jusqu'au 31/12/2023
2-Temps Incomplet 50%	PRAG	Anglais	Fin de CDD	02/04/2014	CDI au 1er septembre 2023
2-Temps Incomplet 50%	PRAG	Marketing	Fin de CDD	02/04/2014	CDI
14	PRAG	Anglais	Fin de CDD	01/10/2007	CDI
40	ATER	60	Fin de CDD	31/08/2022	Recrutement d'un ATER ministériel jusqu'au 31/08/2023
082265-Temps Incomplet	ADJAENES	Entrepreneuriat et Innovation	Détachement sortant	01/09/2022	Recrutement d'un CDD jusqu'au 31/08/2023

Avis du CT

Nombre de votants : Pour/Contre/Abstention

Représentants des personnels

4

3/0/1

Après épuisement des points à l'ordre du jour, le Président remercie les membres du comité technique et lève la séance à 10 heures 40.

Le Président de séance

La Secrétaire permanente

La Secrétaire adjointe de séance

Eric DEVAUX



Marie POTDEVIN



Marion HOUYVET

